

Commune de CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

18 heures 30

Présents : M. VALADOUR Jean-Pierre, M. LEYMARIE Hervé, Mme BUISSON Jacqueline, Mme SOUBRANNE Claire, M. VERNEJOUX Ludovic, M. COUCHARRIÈRE Sylvain, M. SOULARUE Philippe, M. CLÉMENT Hubert et Mme WILLOCQ Tiphaine

Absents excusés ayant donné mandat de vote : procuration de Mme TAUTOU Bernadette à M. VALADOUR Jean-Pierre, procuration de Mme MARCHAND Pascale à M. COUCHARRIÈRE Sylvain

Date de convocation : neuf avril deux mil vingt-quatre

Président : M. VALADOUR Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme WILLOCQ Tiphaine

QUORUM

Nombre de membres :

- en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 11

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2024

DCM 2024-027

Le compte-rendu de la précédente séance en date du 3 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Café associatif : financement Crédit Agricole

DCM 2024-028

Les prêts souscrits auprès du Crédit Agricole le 30 octobre 2023 n'étant pas débloqués à ce jour, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur ces financements en raison de la baisse des taux d'intérêt.

1. Le prêt de 72 600 € émis aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans

Taux : le taux fixe 4.48 % l'an passe à 3.89 %

Echéances annuelles constantes

Frais : 75 €

2. Le prêt de 71 455 € en attente de FCTVA émis aux conditions suivantes :

Durée : 2 ans

Taux : le taux fixe de 4.00 % l'an passe à 3.61 %

Avec un différé partiel de 12 mois et un prélèvement in fine du capital.

Frais : 71.45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accepter la proposition de financement par le Crédit Agricole, présentée ci-dessus ;
- Inscrit la dette au budget ;
- Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Café associatif : court terme avance de subventions DCM 2024-029

Les prêts souscrits auprès du Crédit Agricole le 30 octobre 2023 n'étant pas débloqués à ce jour, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur ces financements en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Pour l'opération de rénovation de l'ancien commerce bar-épicerie, des subventions (Fonds Vert pour 140 000 €, Département pour 72 000 €, Région pour 53 800 €, Leader pour 19 776€), sont actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

M. le Maire propose au Conseil Municipal, « pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions », de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 290 376 € émis aux conditions suivantes :

Taux : le taux fixe de 4.22% passe à **3.89 %**

Durée 1 an

Prélèvement in fine du capital et des intérêts

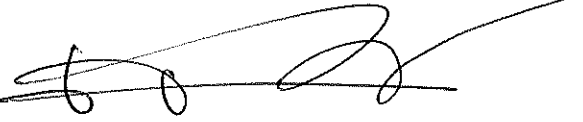
Frais de dossier de 290.38 €

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 février 1989, ce Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de contracter auprès du Crédit Agricole le court terme présenté ci-dessus ;
- Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 18h53.

NOM ET FONCTION	SIGNATURE
Jean-Pierre VALADOUR, Maire	
Tiphaine WILLOCQ, Secrétaire	